

---

Numéro de l'intervention: 210-2011  
Type d'intervention: **Interpellation**  
Déposée le: 14.06.2011  
Déposée par: Kohler (Uetendorf, PBD) (porte-parole)  
Cosignataires: 0  
Urgente:  
Date de la réponse: 23.11.2011 Adoption  
Numéro de l'ACE 1952/2011  
Direction: ECO

---

### Croissance zéro dans le canton de Berne

Notre société est bâtie sur la croissance. La plupart du temps, la croissance est quantitative. Même les régions les plus reculées s'accrochent à la croissance bien que cela semble illusoire. Les ressources de la Suisse sont limitées. Dans le canton de Berne aussi, on construit sur les meilleures terres agricoles et le mitage du paysage continue. Les transports publics et privés sont visiblement en train de devenir un gros défi. Tôt ou tard, l'environnement et la population atteindront leurs limites. On estime qu'à ce rythme, dans 300 ans, la Suisse sera entièrement bétonnée. Afin que les générations futures puissent elles aussi vivre dans une région aussi belle, nous devons envisager également des scénarios radicaux.

Le Conseil-exécutif est donc prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel serait l'impact d'une croissance zéro sur le canton de Berne ?
2. Quels seraient les atouts d'une croissance zéro pour le canton de Berne ?
3. Quels effets une croissance exclusivement qualitative aurait-elle sur le canton de Berne ?
4. Quelles mesures nous permettraient de maintenir notre niveau de vie même sans croissance ?

### Réponse du Conseil-exécutif

L'interpellation aborde la question de la croissance économique. Le Conseil-exécutif partage l'avis de l'auteur de l'interpellation selon lequel les ressources économiques sont finies et une croissance quantitative illimitée est impossible. Dans ces conditions, il s'engage en faveur du développement durable et en a fait le principe premier de sa stratégie économique 2025. Par développement durable, on entend un développement qui « sa-

tisfait les besoins des générations présentes, sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins »<sup>1</sup>.

La construction et le mitage du paysage relèvent de l'aménagement du territoire. Le Conseil-exécutif a informé le Grand Conseil sur l'état d'avancement des projets qui en dépendent dans le rapport sur l'aménagement du territoire, dont ce dernier a pris connaissance durant la session de novembre 2010. Le canton de Berne applique également les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire. Le plan directeur exige ainsi une utilisation mesurée du sol et définit des axes de développement cantonaux destinés à contrer le mitage du paysage.

La croissance zéro entraverait toute croissance. Si les entreprises voyaient se modifier les exigences qui leur sont posées, elles ne pourraient par exemple pas trouver de nouveaux terrains constructibles. La croissance zéro est observée en période de récession, souvent conjuguée à un chômage en hausse. Les moyens permettant d'améliorer les conditions de vie des couches défavorisées manqueraient. L'absence de croissance oblige à répondre aux besoins en évolution de la société uniquement par le démantèlement et le sacrifice. Les inconvénients évidents de la croissance zéro poussent le Conseil-exécutif à considérer comme peu judicieux l'examen approfondi d'un tel scénario.

Les questions posées dans l'interpellation appellent les réponses suivantes:

1. Les répercussions d'une telle croissance paraissent négatives dans l'ensemble. L'absence d'incitations au renouvellement de l'économie et de la société dans cette modalité entraîne au contraire le risque d'un chômage accru et d'une stagnation généralisée.
2. La croissance zéro n'offre pas d'opportunités en termes de durabilité.
3. La notion de croissance qualitative correspond largement à celle du développement durable. Ses effets sont ainsi comparables aux développements visés par les différentes stratégies cantonales.
4. Il faut partir du principe que le standard de vie actuel ne pourrait être conservé avec la croissance zéro.

## **Au Grand Conseil**

---

<sup>1</sup> Définition basé sur le rapport « Notre avenir à tous » rédigé par la Commission Brundtland de l'ONU en 1987.